



## 14ème législature

<b>Question N° : 20745</b>	De <b>M. Guillaume Larrivé</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Yonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> >étrangers	<b>Tête d'analyse</b> >conditions d'entrée et de séjour	<b>Analyse</b> > circulaire du 28 novembre 2012. application. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/02/2014</b> page : <b>1084</b> Date de renouvellement : <b>09/07/2013</b> Date de renouvellement : <b>15/10/2013</b>		

### Texte de la question

M. Guillaume Larrivé interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'application de la circulaire NOR INTK1229185C du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Il lui demande de préciser combien de ressortissants étrangers en situation illégale, dans le département du Rhône, ont obtenu un titre de séjour du fait de de cette circulaire lors des trois premiers mois de son application.

### Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous détaille, pour le département du Rhône, le nombre de décisions d'admissions au séjour prises au premier semestre 2013, suite à la publication de la circulaire du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Rhône	
Décisions d'admissions exceptionnelles au séjour	244
Source : DSED - AGDREF	

Il convient de souligner qu'une projection annuelle, basée sur les éléments statistiques transmis, n'est pas envisageable et serait inexacte en raison de la forte affluence qui a suivi la mise en oeuvre du texte, à partir du 4 décembre 2012. Les trois premiers mois d'application de la circulaire ont conduit à un nombre important de dossiers déposés mais ce volume d'activité ne se constate plus actuellement.